

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRITICAL ÉLÉMENTS LITHIUM OBTIENT LE BAIL MINIER POUR LE PROJET ROSE LITHIUM-TANTALE

18 septembre 2023 - MONTRÉAL (QUÉBEC) – Corporation Lithium Éléments Critiques (TSX-V : CRE) (US OTCQX : CRECF) (FSE: F12) (« **Critical Elements** » ou la « **Société** ») est heureuse d’annoncer avoir conclu un bail minier avec le ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec relativement au projet Rose lithium-tantale. Le bail minier est accordé en vertu de la *Loi sur les mines* du Québec; il donne le droit à son titulaire d’exploiter les substances minérales dans le cadre du projet Rose lithium-tantale. Le bail minier est accordé pour une période de 20 ans.

Jean-Sébastien Lavallée, chef de la direction de la Société a déclaré : « *La nouvelle d’aujourd’hui représente l’une des dernières étapes vers le développement du projet Rose lithium-tantale. À ce jour, nous pouvons dire que le processus réglementaire est en grande partie derrière nous.* »

Le bail minier représentait l’une des toutes dernières étapes pour permettre la réalisation du projet Rose lithium-tantale. En effet, le projet Rose lithium-tantale de Critical Elements est l’un des projets de lithium en roche dure les plus avancés d’Amérique du Nord, ayant franchi des jalons clés :

- L’Entente Pikhutaau, une entente sur les répercussions et les avantages concernant le développement et l’exploitation du projet Rose lithium-tantale, signée avec la Nation Crie d’Eastmain, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le Gouvernement de la Nation crie en juillet 2019;
- La déclaration de décision favorable du ministre fédéral de l’Environnement et du Changement climatique, rendue en août 2021 à la suite de l’évaluation environnementale approfondie menée par le comité conjoint d’évaluation, composé de représentants de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada et du Gouvernement de la Nation Crie;
- L’approbation par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec du plan de réhabilitation et de restauration du projet Rose lithium-tantale, en mai 2022;
- La réception du certificat d’autorisation en vertu de l’article 164 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* du Québec, en novembre 2022, à la suite du processus d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social sous la responsabilité du Comité d’examen des répercussions sur l’environnement et le milieu social (COMEX).

À PROPOS DE CRITICAL ELEMENTS LITHIUM CORPORATION

Critical Elements aspire à devenir un fournisseur responsable de lithium aux industries florissantes des véhicules électriques et des systèmes de stockage d’énergie. À cette fin, Critical Elements fait progresser le projet de lithium de haute pureté Rose situé au Québec et détenu en propriété exclusive par la Société. Rose est le premier projet de lithium de la Société à être avancé dans un portefeuille de terrains de plus de 1 050 km². Le 29 août 2023, la Société a annoncé les résultats d’une nouvelle étude de faisabilité sur Rose pour la production de concentré de spodumène. Le taux de rendement interne après impôts du Projet est estimé à 65,7 %, avec une valeur actualisée nette après impôts estimée 2,2 milliards \$ US à un taux d’actualisation de 8 %. Du point de vue de la Société, le Québec est stratégiquement bien positionné pour les marchés des États-Unis et de l’UE et dispose d’excellentes infrastructures, notamment un réseau électrique à faible coût et à faible émission de carbone contenant 94 % d’hydroélectricité. Le Projet a reçu l’approbation du ministre fédéral de l’Environnement et du Changement climatique sur la recommandation du Comité d’évaluation conjoint, composé de représentants de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada et du gouvernement de la Nation Crie et a également reçu le certificat d’autorisation du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Patrick Laperrière
Directeur des relations aux investisseurs
et développement corporatif
514-817-1119
plaperriere@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.
Chef de la direction
819-354-5146
jslavallee@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est décrit dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En règle générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « prévu », « anticipe », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « prévu », « ciblé », ou « croit », ou des variantes de ces mots et phrases ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « pourraient », ou « seraient », « se produisent » ou « seront atteints ». Les informations prospectives contenues dans les présentes comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les estimations des réserves et des ressources minérales, la réalisation des estimations des réserves et des ressources minérales, les estimations des coûts en capital et des coûts d'exploitation, la durée de vie estimative du projet et de la mine, la construction de la mine et des infrastructures associées, le calendrier et l'ampleur de la production future, les coûts de production, le succès des activités d'exploitation minière, la capacité d'obtenir les permis dans les délais prévus, l'envergure et le classement du projet une fois en production, les estimations en matière de rendement économique, les impacts sur l'environnement, la communauté et le milieu social, le marché du lithium et du tantale et les prix de vente, la conclusion d'ententes de type « offtake » et les acheteurs du produit, l'évaluation environnementale et les permis s'y rattachant, la possibilité d'obtenir du financement à des conditions acceptables, les opportunités pour optimiser le projet à court et long terme, et la continuité quant au dialogue et la qualité des relations avec les communautés locales et les parties prenantes. Les informations prospectives sont fondées sur des hypothèses que la direction juge raisonnables au moment où ces déclarations sont faites.

Bien que Critical Elements ait tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Les facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats attendus décrits dans les informations prospectives comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société d'obtenir des sources de financement suffisantes pour avancer et compléter le projet, les incertitudes liées aux estimations des ressources et des réserves minérales que possède la Société, les incertitudes liées à l'offre et la demande mondiale pour le lithium et le tantale ainsi que le marché et le prix de vente, l'inflation et son impact sur les estimations des coûts d'investissement et d'exploitation du projet, les incertitudes liées à la possibilité de conclure des ententes de type « offtake » et des contrats d'approvisionnement, les incertitudes liées aux impacts sociaux, communautaires et environnementaux, les incertitudes liées aux opportunités d'optimisation du projet, ainsi que les facteurs de risque énoncés dans le plus récent rapport de gestion de la Société daté du 31 mai 2023 et d'autres documents d'information disponibles sous le profil SEDAR de la Société. Les informations prospectives contenues dans les présentes sont faites à la date de ce communiqué de presse et Critical Elements décline toute obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si requis par lois sur les valeurs mobilières.

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux contenus dans les informations prospectives ou sous-entendus par les informations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui font que les résultats ne soient pas ceux prévus, estimés ou voulus. Il n'y a aucune garantie que les informations et les déclarations prospectives se révèlent exactes, car les résultats réels et les événements futurs peuvent différer matériellement de ceux anticipés, estimés ou prévus. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux informations et déclarations prospectives. La Société n'est pas tenue de mettre à jour ou de publier à nouveau les informations prospectives à la

suite de nouvelles informations ou de nouveaux événements, sauf si les lois sur les valeurs mobilières en vigueur l'exigent.